

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 415

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 60 BIS**

À l'alinéa 122, substituer aux mots :

« au premier alinéa »

les mots :

« aux 1° à 3° du I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.